



COMMUNE DE FENAIN
Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 059-215902271-20260629-D_2026_035-DE

S²LOW

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2026-035

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Eric MOREAU, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Edith VILLAIN, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DÉRACHE, Aurélie MOREAU, Emeric DUMONTET, Rémy BELLOIS, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Nina DALTO, Marie RANDOUR.

Excusés : Magali MROCZKOWSKI ayant donné procuration à Fabien BOURIEZ, Gaëlle BRASSENS ayant donné procuration à Sadia SCHULZ, Rudy BILLERET, Sadia SCHULZ, Marc BACQUART, Mélinda LECOEUVE, Arnaud BILLON.

Secrétaire de séance : Noel POIGNARD

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Objet :

Modification de l'organigramme communal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la modification de l'organigramme communal, qui prend en compte la réorganisation des services administratif et scolaire/périscolaire avec la nomination de deux responsables de services, la création d'un nouvel accueil dédié à l'insertion des jeunes ainsi que la création d'un second poste de comptable.

Monsieur le Maire précise que cette modification a été soumise à l'avis du CST lors de sa réunion en date du 26 juin 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la modification de l'organigramme communal telle qu'annexé.

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Fabien BOURIEZ,
Maire



Noel POIGNARD,
Secrétaire de séance

Correspondance à adresser à Monsieur Le Maire
Place de nos Fusillés - 59179 FENAIN

Téléphone : 03 27 86 90 00 – Télécopie : 03 27 86 90 01 – Messagerie : communication@ville-fenain.fr

Site officiel de la commune : www.ville-fenain.fr